

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04427

Numéro SIREN : 801 250 531

Nom ou dénomination : BRANDT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 27569

Copie certifiée conforme à l'original

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 89 89/90 BD FRANKLIN ROOSEVELT 92854 Rueil-Malmaison		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 0 1 2 5 0 5 3 1 0 0 0 2 8		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122020					
		N-1 31122019					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	989 549	CQ	748 935	240 613
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 216 744	AG	1 204 836	11 908
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	366 902	AK		366 902
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	697 336	AQ	235 938	461 398
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	31 734 547	AS	17 214 781	14 519 765
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 743 356	AU	1 310 249	433 106
		Immobilisations en cours	AV	433 161	AW		433 161
		Avances et acomptes	AX	1 643 006	AY		1 643 006
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	8 142	CV		8 142
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	3 373 670	BE		3 373 670
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	4 693 912	BI		4 693 912
TOTAL (II)		BJ	46 900 328	BK	20 714 741	26 185 587	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 710 419	BM	879 568	8 830 851
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	10 174 421	BS	329 499	9 844 921
		Marchandises	BT	13 250 324	BU	2 528 453	10 721 870
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 540 623	BW		11 540 623
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	25 889 337	BY	9 394 917	16 494 420
		Autres créances (3)	BZ	44 227 167	CA		44 227 167
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	5 157 936	CG		5 157 936
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 685 469	CI		2 685 469
	TOTAL (III)		CJ	122 635 698	CK	13 132 438	109 503 260
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN	10			10
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	169 536 038	IA	33 847 179	135 688 858	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			
						7 180 302	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BRANDT FRANCE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 47 082 000)			DA	47 082 000	100 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	70 729	70 729
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(684)	(93 661 267)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(27 455 368)	(40 362 417)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	4 382 736	4 623 864
	TOTAL (I)			DL	24 079 412	(29 329 091)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	6 929 322	7 323 032
	Provisions pour charges			DQ	9 674 303	9 565 817
	TOTAL (III)			DR	16 603 625	16 888 849
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	25 064 080	9 400 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		41 271 340
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	327 592	30 127
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	40 454 612	57 145 937
	Dettes fiscales et sociales			DY	17 609 785	14 650 519
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	416 841	751 628
	Autres dettes			EA	10 922 915	9 467 949
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	184 123	228 712
TOTAL (IV)			EC	94 979 951	132 946 215	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	25 869	3 380	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	135 688 858	120 509 353	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	94 979 951
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	9 000 080	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCE							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	79 450 025	FB	11 237 677	FC	90 687 702	76 658 366
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	59 627 836	FE	11 566 885	FF	71 194 721	103 964 900
		FG	17 635 390	FH	535 957	FI	18 171 348	18 954 359
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	156 713 252	FK	23 340 520	FL	180 053 772	199 577 625
	Production stockée*				FM	6 983 238	3 602 995	
	Production immobilisée*				FN	223 296	130 702	
	Subventions d'exploitation				FO	6 595	5 501	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	5 194 110	4 917 806	
	Autres produits (1) (11)				FQ	259 223	791 733	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	192 720 235	209 026 364	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	57 123 625	63 001 363
Variation de stock (marchandises)*					FT	8 268 059	4 588 472	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	43 151 343	48 982 167	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 885 137)	(225 868)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	48 623 561	52 182 413	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 762 148	3 908 246	
Salaires et traitements*					FY	32 327 633	34 496 641	
Charges sociales (10)					FZ	12 767 949	14 333 527	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$			GA	4 170 511	4 489 775	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 523 418	11 297 190	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	3 268 038	3 149 367		
Autres charges (12)				GE	6 920 828	8 199 132		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	220 021 980	248 402 430		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(27 301 744)	(39 376 066)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	996	9	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	269 437	17 672	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)			GP	270 433	17 682		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 058 677	1 128 081	
	Différences négatives de change				GS	38 783	58 582	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	1 097 461	1 186 663		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(827 027)	(1 168 981)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(28 128 772)	(40 545 047)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS BRANDT FRANCENéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1																	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	28 364	168 429																	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	767 368	533 533																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	795 732	701 962																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	309 911	427 697																	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	526 241	751 962																	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	836 152	1 179 660																	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(40 420)	(477 697)																	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(713 824)	(660 327)																	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	193 786 402	209 746 010																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	221 241 770	250 108 427																	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(27 455 368)	(40 362 417)																	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY																		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	42 605	726 572																
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	53 028	986																
		- Crédit-bail immobilier	HQ																		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	12 431	50 906																	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	90 730	54 713																	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX																			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																		
	(9) Dont transferts de charges	A1																			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5																			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6 548 632	7 879 857																	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires																
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite																
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels												
Exercice N																					
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs												
Exercice N																					
Charges antérieures	Produits antérieurs																				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053
1 / 1

Désignation

SAS BRANDT FRANCE
801250531 IS1

31/12/2020

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2020

Charges

Produits

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS BRANDT FRANCENéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	745 434	D8		D9	244 115	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 582 120	KE		KF	245 641	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	694 732	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	29 629 478	KT		KU	2 105 068
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	333 113	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 152 656	LC		LD	122 392
		Emballages récupérables et divers *				LE	135 984	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	654 013	LI		LJ	47 366	
	Avances et acomptes				LK	1 690 384	LL		LM		
	TOTAL III				LN	34 290 363	LO		LP	2 277 431	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	8 142	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	2 200 575	1R		1S	1 173 094		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 429 518	1U		1V	406 759		
TOTAL IV				1Q	7 638 235	1R		1S	1 579 854		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	44 256 154	0H		0J	4 347 041		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0	989 549	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	244 115	LV		LW	1 583 646	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	697 336	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	31 734 547	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	333 113	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	790	MT	1 274 258	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	135 984	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	268 219	MZ		NA	433 161	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND	47 378	NE	1 643 006	NF		
	TOTAL III		IV	268 219	NG	48 168	NH	36 251 407	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		I0		0X		0Y	8 142	0Z	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	3 373 670	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 142 364	2F	4 693 912	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	1 142 364	NK	8 075 724	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	512 334	0K	1 190 532	0L	46 900 328	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS BRANDT FRANCENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	609 871	EL	139 064	EM		EN	748 935
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 179 655	PF	25 180	PG		PH	1 204 836
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	186 470	PW	49 467	PX		PY	235 938
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	13 373 621	QA	3 841 160	QB		QC	17 214 781
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	103 553	QE	35 099	QF		QG	138 652
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 054 594	QM	70 577	QN	790	QO	1 124 381
	Emballages récupérables et divers	QP	37 253	QR	9 961	QS		QT	47 215
TOTAL III		QU	14 755 493	QV	4 006 265	QW	790	QX	18 760 969
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	16 545 020	ØP	4 170 511	ØQ	790	ØR	20 714 741

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	524 598	T5		T6		T7	767 368	T8		T9	(242 770)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5	1 642	W6		W7		W8		W9		X1	1 642
TOTAL III		X2		X3	526 241	X4		X5		X6	767 368	X7		X8	(241 127)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	526 241	NR		NS		NT	767 368	NU		NV	(241 127)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	526 241		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	767 368		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(241 127)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BRANDT FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 4 623 864	TM 526 241	TN 767 368	TO 4 382 736
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 4 623 864	TS 526 241	TT 767 368	TU 4 382 736
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 1 048 505	4B 217 000	4C 560 505	4D 705 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E 5 137 676	4F 2 125 545	4G 2 171 493	4H 5 091 728
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T 4 267	4U 10	4V 4 267	4W 10
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 9 565 817	4Y 455 482	4Z 816 996	5A 9 204 303
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 1 132 582	5W 470 000	5X	5Y 1 602 582
	TOTAL II	5Z 16 888 849	TV 3 268 038	TW 3 553 262	TX 16 603 625
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N 3 506 160	6P 1 406 249	6R 1 174 888	6S 3 737 521
	Sur comptes clients	6T 9 743 707	6U 117 168	6V 465 959	6W 9 394 917
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 13 249 867	TY 1 523 418	TZ 1 640 847	UA 13 132 438
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 34 762 580	UB 5 317 698	UC 5 961 478	UD 34 118 800
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE 4 791 456	UF 5 194 110	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ 526 241	UK 767 368	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

SAS BRANDT FRANCE
801250531 IS1

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCE										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	4 693 912	UV	2 561 109	UW	2 132 803			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	939 706		939 706					
	Autres créances clients				UX	24 949 631		24 949 631					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	17 203		17 203					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	33 494		33 494					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 239 120		4 239 120					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	92 917		92 917					
	Groupe et associés (2)				VC	29 106 973		21 942 654		7 164 319			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	10 737 457		10 737 457					
	Charges constatées d'avance				VS	2 685 469		2 669 485		15 984			
	TOTAUX				VT	77 495 886	VU	68 182 779	VV	9 313 107			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	9 000 080		9 000 080						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	16 064 000		16 064 000						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	40 454 612		40 454 612						
Personnel et comptes rattachés				8C	5 411 674		5 411 674						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	8 720 397		8 720 397						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	2 748 551		2 748 551						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	729 161		729 161						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	416 841		416 841						
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	11 250 507		11 250 507						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	184 123		184 123						
TOTAUX				VY	94 979 951	VZ	94 979 951						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	16 064 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCE										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	121 877	XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	49 744						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	703 580	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW					
	Amendes et pénalités			WJ	35 652	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									ZN			
													WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		187 324				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												YI				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3				
										TOTAL I		WR				
										1 098 178						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
										27 455 368						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU				
										1 076 823						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV			
													WH			
													WP			
													WW			
													XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A									XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY			
	Majoration d'amortissement*												XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF					
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA							
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC								
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)										PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL		1 819 914					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD												
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH				
										30 352 106						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI				
										déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (I moins XN) ou DÉFICIT reportable en avant (I moins YD)										YN			YO	30 352 027		

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

SAS BRANDT FRANCE
801250531 IS1

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BRANDT FRANCE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	79 750 599
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	79 750 599
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	79 750 599
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION PERTES DE CHANGE			8X	10	8Y 4 267
INDEMNITES DEPARTS EN RETRAITE			8Z	432 589	9A 769 636
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	270 981	9L 302 920
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	703 580	YO 1 076 823
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BRANDT FRANCE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(93 661 267)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale { - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(40 362 417)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF	(134 023 000)						
	TOTAL I	0F	(134 023 684)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(684)						
					TOTAL II	ZH	(134 023 684)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	130 500		YQ	77 560							
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR		25 251						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT	9 094 350	9 607 350						
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	10 426 222		XQ	11 053 794	11 322 956						
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3 330 675	2 568 645						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 800 735	1 808 975						
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	95 102		ST	23 344 005	26 874 484						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	48 623 561	52 182 413						
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 000 091	1 028 948						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 762 056	2 879 298						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 762 148	3 908 246						
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	45 853 159	51 198 630						
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	28 746 404	32 649 617						
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	33 146 237							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0.25 %	0.25 %						
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(29 253 927)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(22 059 611)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	7 9 2 7 7 0 8 1 0 0 0 0 1 0							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BRANDT FRANCENéant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BRANDT FRANCE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS BRANDT FRANCE**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **01/01/2020** et clos le : **31/12/2020** Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	884.00
Dont apprentis	YF	18.70
Dont handicapés	YG	50.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	180 053 772
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	180 053 772

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	213 198
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	223 296
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	10 673 516
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	11 110 011

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	102 896 353
Variation négative des stocks	OQ	10 073 199
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	35 546 134
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 995 548
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	156 511 235

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	34 652 548
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	34 652 548
--	-----------	-------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV		X																																											
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		180 053 772																																			
Effectifs au sens de la CVAE																		EY		851.00																																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX																																					
Période de référence										GY		0		1		/		0		1		/		2		0		2		0		GZ		3		1		/		1		2		/		2		0		2		0			
Date de cessation																		HR						/						/																									

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 8 0 1 2 5 0 5 3 1 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BRANDT FRANCE

ADRESSE (voie) 89 89/90 BD FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 92854 VILLE Rueil-Malmaison

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE BRANDT

N° SIREN (si société établie en France) 799632443 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100 000

Adresse : N° 89 Voie bd

Code Postal 92500 Commune RUEIL MALMAISON Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 8 0 1 2 5 0 5 3 1 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BRANDT FRANCE

ADRESSE (voie) 89 89/90 BD FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 92854 VILLE Rueil-Malmaison

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS BRANDT FRANCE 89 89/90 BD FRANKLIN ROOSEVELT CS300002 92854 Rueil-Malmaison 801250531 IS1
-----------------------------	---

31/12/2020

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

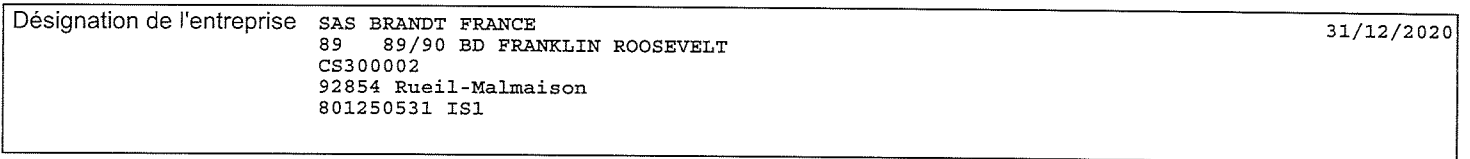
CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SAS BRANDT FRANCE 89 89/90 BD FRANKLIN ROOSEVELT CS300002 92854 Rueil-Malmaison 801250531 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

[illegible]

CA20CHAAVA

[illegible]

CA21PROAVA

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le		01012020		et clos le		31122020		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal		☒	
Si PME innovantes, cocher la case ☐											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social :					
SAS BRANDT FRANCE											
SIRET		8 0 1 2 5 0 5 3 1 0 0 0 2 8									
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
89 89/90 BD FRANKLIN ROOSEVELT CS300002											
92854 Rueil-Malmaison											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01012016					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SASU EXAGON SASU 9 Quatre-septembre 75002 PARIS 2E											
SIRET		7 9 2 7 7 0 8 1 0 0 0 0 1 0									
B ACTIVITE											
Activités exercées		Commerce de gros (commerce interentrepri						Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		0		Bénéfice imposable à 28%				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				29 253 928	
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%				PV à long terme imposables à 15 %	
										PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐							
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☒											
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐											
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
G COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :											
Nom et coordonnées ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐											
- du prestataire (ECF):											
- du comptable : Tél :											
- du conseil : Tél :											
- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :											
- N° d'agrément : Tél :											

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS BRANDT FRANCE
801250531 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	713 824
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

BRANDT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 47.082.000 euros
Siège social : 89/91 boulevard Franklin Roosevelt – 92500 RUEIL-MALMAISON
801 250 531 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le six Mai à 10 heures,

Au siège social de la Société,

La soussignée,

GROUPE BRANDT, société par actions simplifiée au capital social de 230.450.000 euros, dont le siège social est situé 89/91 boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 799 632 443 (ci-après, désignée l' « Associé Unique »),

agissant en qualité d'Associé Unique, de la société **BRANDT FRANCE**, société par actions simplifiée au capital social de 47.082.000 euros, dont le siège social est situé 89/91 boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 801 250 531 (ci-après désignée, la « Société »),

après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- le rapport de gestion du Président portant sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ;
- le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
- les documents de gestion prévisionnelle ;
- le projet de modification de l'article 16 des statuts de la Société (« *Commissaires aux comptes* ») ;
- le texte des projets de résolutions.

a pris les décisions figurant ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus donné au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle ;
- Modification de l'article 16 des statuts de la Société (« *Commissaires aux comptes* ») ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus donné au Président

L'Associé Unique, après avoir pris acte des termes du rapport du Président sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 27.455.368 euros.

Il constate que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des amortissements non déductibles du résultat fiscal relatifs à des véhicules de tourisme pour un montant de 121 877 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique adopte cette résolution.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'étant soldé par une perte de 27.455.368 euros au compte de report à nouveau lequel ressort après cette affectation à la somme de - 27 456 052 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 65.566 du 12 juillet 1965, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

L'Associé Unique adopte cette résolution.

TROISIEME RESOLUTION

Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention visée à ce même article n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Associé Unique adopte cette résolution.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des documents de gestion prévisionnelle établis conformément à l'article L.232-2 alinéa 1 du Code de commerce et comportant un tableau de financement, le compte de résultat prévisionnel ainsi que le plan de financement prévisionnel pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Associé Unique adopte cette résolution.

CINQUIEME RESOLUTION

Modification de l'article 16 des statuts de la Société (« Commissaires aux comptes »)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du projet de la nouvelle rédaction de l'article 16 des statuts, décide de modifier les dispositions de l'article 16 « *Commissaires aux comptes* » comme suit :

« ARTICLE 16 - Commissaires aux comptes

La collectivité des associés désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes sociaux, un ou plusieurs Commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes pourra être informé par écrit, par le Président ou le cas échéant l'actionnaire unique, de tout projet de décision de l'actionnaire unique.

Toute information visée au paragraphe précédent devra être adressée par tout moyen au commissaire aux comptes, par le Président ou le cas échéant l'actionnaire unique, au moins huit jours ouvrés avant la prise de décision. Un délai plus court pourra être prévu en cas d'urgence et sera mentionné sur ladite information. A défaut d'observations du commissaire aux comptes dans les huit jours ouvrés de l'envoi de ladite information, le commissaire aux comptes sera réputé n'avoir pas d'observations à émettre sur la décision envisagée. En cas de pluralité de commissaires aux comptes, la présente procédure d'information pourra s'appliquer à chaque commissaire aux comptes dans les conditions énoncées ci-dessus ».

L'Associé Unique adopte cette résolution.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant arrivent à échéance à l'issue de la présente décision de l'Associé Unique.

Compte tenu de la modification de l'article 16 des statuts de la Société adoptée à la résolution précédente, la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'étant plus requise, l'Associé Unique décide d'approuver le renouvellement du mandat donné à la société KPMG SA représentée par Monsieur Jean-Marc Discours, Tour Egho, 2 Avenue Gambetta CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi renouvelé prend effet à l'issue de la présente décision et restera en vigueur jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé Unique appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Associé Unique adopte cette résolution.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes.

L'Associé Unique adopte cette résolution.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé par l'Associé Unique et le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour l'Associé Unique
Monsieur Simon Barbeau

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le Président
Monsieur Simon Barbeau



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Brandt France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Brandt France S.A.S.

89-91 boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison

Ce rapport contient 28 pages

Référence : JMD-212-016

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Brandt France S.A.S.

Siège social : 89-91 boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison
Capital social : € 47 082 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société Brandt France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Brandt France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2 « Principes, Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe fait état de la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation, des financements de ses activités et des incertitudes ayant pesé sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 mai 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean Marc Discours
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice au 31 12 2020			Exercice 31/12/2019
	Montant Brut	Amort/Provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement	989 550	(748 936)	240 614	135 563
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 216 744	(1 204 836)	11 908	28 219
- Fonds commercial (1)				
- Autres immobilisations incorporelles	366 902		366 902	374 246
- Avances et acomptes immob.incorporels	0		0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains				
- Constructions	697 337	(235 938)	461 399	508 262
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 734 548	(17 214 782)	14 519 766	16 255 858
- Autres immobilisations corporelles	1 743 356	(1 310 249)	433 107	426 352
- Immobilisations corporelles en cours	433 161		433 161	654 014
- Avances et acomptes	1 643 006		1 643 006	1 690 384
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
- Participations	8 142		8 142	8 142
- Créances rattachées à des participations				
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
- Autres titres immobilisés	3 373 670		3 373 670	2 200 575
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	4 693 913		4 693 913	5 429 519
Total I - ACTIF IMMOBILISE	46 900 329	(20 714 741)	26 185 587	27 711 134
STOCKS ET EN-COURS				
- Matières premières et autres approvisionnements	9 710 419	(879 568)	8 830 851	7 115 612
- En-cours de production (biens et services)				
- Produits intermédiaires et finis	10 174 421	(329 500)	9 844 921	1 502 234
- Marchandises	13 250 324	(2 528 453)	10 721 871	20 410 842
Avances et acomptes versés sur commandes	11 540 623		11 540 623	4 793 108
CREANCES D'EXPLOITATION (3)				
- Créances clients et comptes rattachés	25 889 337	(9 394 917)	16 494 420	28 017 107
- Autres	44 227 167		44 227 167	22 442 705
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
- Actions propres				
- Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 157 937		5 157 937	5 802 165
Charges constatées d'avance (3)	2 685 470		2 685 470	2 710 179
Total II - ACTIF CIRCULANT	122 635 699	(13 132 438)	109 503 261	92 793 952
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				0
Primes de remboursement des emprunts (IV)				0
Ecart de conversion actif (V)	11		11	4 267
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	169 536 038	(33 847 180)	135 688 859	120 509 353

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
Capital (dont versé 100 000 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	47 082 000	100 000 000
RESERVES :		
- Réserve légale	70 729	70 729
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(685)	(93 661 267)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(27 455 368)	(40 362 417)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4 382 737	4 623 864
CAPITAUX PROPRES	24 079 413	(29 329 091)
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	6 929 322	7 323 032
Provisions pour charges	9 674 303	9 565 817
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 603 625	16 888 849
DETTES FINANCIERES		
- Emprunts obligataires convertibles		
- Autres emprunts obligataires		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 064 080	9 400 000
- Emprunts et dettes financières divers (3)	0	41 271 340
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	327 592	30 127
DETTES D'EXPLOITATION		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 454 613	57 145 938
- Dettes fiscales et sociales	17 609 785	14 650 518
DETTES DIVERSES		
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	416 842	751 629
- Autres dettes	10 922 915	9 467 950
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	184 124	228 713
DETTES (1)	94 979 951	132 946 215
Ecart de conversion passif	25 870	3 380
TOTAL GENERAL	135 688 859	120 509 353

Rubriques	France	Exportation	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
Ventes de marchandises	79 450 026	11 237 677	90 687 703	76 658 366
Production vendue (biens)	59 627 836	11 566 886	71 194 722	103 964 900
Production vendue (services)	17 635 391	535 957	18 171 348	18 954 359
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	156 713 252	23 340 520	180 053 773	199 577 625
Production stockée			6 983 239	3 602 996
Production immobilisée			223 296	130 703
Subventions d'exploitation			6 595	5 501
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 194 110	4 917 806
Autres produits			259 223	791 734
Total I - PRODUITS D'EXPLOITATION			192 720 236	209 026 365
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			57 123 626	63 001 365
Variation de stock (marchandises)			8 268 060	4 588 472
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			43 151 344	48 982 167
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(1 885 138)	(225 868)
Autres achats et charges externes *			48 623 561	52 182 413
Impôts, taxes et versements assimilés			3 762 148	3 908 246
Salaires et traitements			32 327 633	34 496 642
Charges sociales			12 767 950	14 333 527
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 170 511	4 489 776
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 523 419	11 297 190
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			3 268 038	3 149 368
Autres charges			6 920 828	8 199 133
Total II - CHARGES D'EXPLOITATION			220 021 980	248 402 431
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(27 301 744)	(39 376 066)
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			996	10
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			269 437	17 673
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total V - PRODUITS FINANCIERS			270 434	17 683
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilés			1 058 678	1 128 081
Différences négatives de change			38 783	58 583
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI - CHARGES FINANCIERES			1 097 461	1 186 664
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(827 028)	(1 168 981)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			(28 128 772)	(40 545 047)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			28 364	168 429
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			767 368	533 534
Total VII - PRODUITS EXCEPTIONNELS			795 733	701 963
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			309 912	427 697
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			526 241	751 963
Total VIII - CHARGES EXCEPTIONNELLES			836 153	1 179 660
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			(40 420)	(477 697)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			(713 824)	(660 327)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			193 786 402	209 746 011
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			221 241 770	250 108 428
BENEFICE OU PERTE			(27 455 368)	(40 362 417)

BRANDT FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 47 082 000 euros
Siège social : 89-91 boulevard Franklin Roosevelt – 92500 RUEIL MALMAISON

ANNEXE EXERCICE 2020

Annexe au bilan dont le total, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 135 688 859 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 27 455 368 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Cette annexe aux comptes annuels 2020 est organisée selon le sommaire ci-dessous :

	Pages
1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	2
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3 NOTES SUR LE BILAN	7
4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
5 AUTRES INFORMATIONS DIVERSES	18

Tous les montants sont exprimés en euros sauf stipulation contraire.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Brandt France SAS commercialise tant en France qu'à l'export des appareils électroménagers produits dans ses usines ou achetés auprès de fournisseurs extérieurs. Elle réalise également des prestations de service après-vente (interventions, contrats et extension de garantie et vente de pièces détachées). Elle fait partie du Groupe Brandt, lui-même filiale du Groupe Cevital.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2020 sont décrits comme suit :

Le premier confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19 (de mi-mars à mi-mai 2020) a considérablement affecté l'activité de la société, avec la fermeture des points de vente de ses clients, et aussi de ses fournisseurs. Les sites de productions furent fermés sur la période de confinement, comme le siège de Rueil et presque toute l'activité de service après-vente à Cergy. Le télétravail ou le chômage partiel se sont rapidement et efficacement mis en place.

Une cession d'actifs a été réalisée en 2019 entre la société Groupe Brandt et la société SAMHA (filiale du Groupe CEVITAL), ayant eu pour objet de céder à SAMHA certaines marques déposées dans les pays du continent africain et de la zone Middle East. La société Groupe Brandt a perçu la somme de 37m€ en avril 2020.

La direction a décidé une restructuration du capital de la société, en date du 31 juillet 2020, avec une augmentation de capital par incorporation du compte courant d'associé (de Groupe Brandt) de 81.105.000 €, augmentant le capital de Brandt France de 100.000.000€ à 181.105.000€, puis une réduction de capital d'un montant de 134.023.000€ afin d'apurer les pertes, ramenant ainsi le capital social de Brandt France à 47.082.000€.

La réduction de capital de Brandt France a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chaque action, qui passe de 1.811,05€ à 470,82€.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Brandt France ont été établis en application du Règlement ANC n° 2014-03 modifié.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les comptes annuels de la société Brandt France pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis dans le respect du principe de continuité d'exploitation compte tenu des éléments suivants :

- Brandt France a toujours obtenu le soutien financier de son actionnaire ultime Cevital. Celui-ci dispose de ressources financières lui permettant de maintenir et développer l'activité ainsi que de financer les investissements du nouveau site industriel de Sétif. Un premier site, qui vient en complément des sites industriels français, a débuté sa production en mai 2016 (lave-linge top), et un deuxième site destiné à fabriquer d'autres produits de lavage (lave-linge front, sèche-linge, lave-vaisselle), des produits de froid (réfrigérateurs et congélateurs), ainsi que des télévisions et des climatiseurs a débuté sa production en 2018 avec une montée en puissance en 2019 et surtout 2020 afin d'alimenter l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe Brandt intervient (dont le marché français et les marchés export gérés par la société).
- Une cession d'actifs a été réalisée en 2019 entre la société Groupe Brandt et la société SAMHA (filiale du Groupe CEVITAL), ayant eu pour objet de céder à SAMHA certaines marques déposées dans les pays du continent africain et de la zone Middle East. La société Groupe Brandt a perçu la somme de 37m€ en avril 2020.
- Brandt France a bénéficié début juillet 2020 d'un PGE de 16 m€ accordé par la Société Générale et le LCL, lui permettant d'orchestrer sa reprise d'activité.
- Un deuxième tirage de PGE a été effectué en mars 2021 auprès de la troisième banque d'exploitation de Brandt France (BNP Paribas), pour un montant de 5 m€. Par ailleurs, de nouvelles banques font désormais partie du pool bancaire de Brandt France.
- Le premier trimestre 2021 a confirmé la dynamique de Brandt France, avec une accélération des capacités de production et des ventes. A fin mars 2021, il s'agissait donc déjà de 6 mois consécutifs clôturés à l'équilibre financier (depuis octobre 2020).
- En conséquence, l'incertitude sur la continuité d'exploitation liée aux tensions de trésorerie encourues en 2020 est levée dans les prévisions de trésorerie des 12 prochains mois, grâce à la sécurisation des financements obtenus postérieurement à la clôture et au soutien financier renouvelé de l'actionnaire ultime Cevital.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et développement engagés par Brandt France sont refacturés en intégralité à la société Groupe Brandt qui détient les brevets. Le montant refacturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est établi à 4098 k€ (4 004 k€ au titre de l'exercice clos le 31/12/2019).

En contrepartie de l'utilisation des brevets détenus par Groupe Brandt, Brandt France paie une redevance de 5% sur le chiffre d'affaires, net de remises, réalisé sur les produits fabriqués par les sites d'Orléans et de Vendôme. Le montant supporté au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 s'est établi à 3 540 k€ (4 576 k€ au titre de 2019).

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis en linéaire sur 12 mois.

2.2 *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Dans le cas d'immobilisations produites par l'entreprise, la valeur d'entrée est égale au coût de fabrication (fournitures, main-d'œuvre directe, autres frais) et au coût de main-d'œuvre directe d'étude (ne sont inclus que les coûts de conception engagés après démonstration de fiabilité).

L'écart entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif est inclus dans les capitaux propres de la société sous la rubrique « provisions réglementées, amortissements dérogatoires ». Dans le compte de résultat, la dotation linéaire est inscrite au compte de résultat d'exploitation tandis que la dotation dérogatoire est inscrite au compte de résultat exceptionnel.

En application du règlement CRC 2002-10 relatif aux amortissements des actifs, les biens corporels sont amortis selon leur durée de vie économique détaillée comme suit :

Nature immobilisation	Durées d'amortissement
Constructions indépendantes neuves	40 ans
Constructions acquises « d'occasion »	20 ans
Améliorations et transformations des constructions	15 à 20 ans
Alimentation électrique des Process	15 à 20 ans
Equipements industriels	10 à 20 ans
Petits matériels industriels et de laboratoire	7 à 10 ans
Moules et outillages spécifiques liés aux produits	5 ans
Informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition (commissions, taxes, etc.) sont constatés en charges.

Les valeurs nettes comptables de ces titres sont rapprochées de leurs valeurs actuelles ; les moins-values latentes peuvent faire l'objet d'une provision.

Les prêts sont évalués à leur valeur nominale. Ils doivent donner lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsque le recouvrement apparaît susceptible de générer une perte en raison de l'insolvabilité du débiteur.

2.4 STOCKS

Les matières premières et les autres approvisionnements sont entrés en stock à leur coût d'acquisition qui inclut le coût d'achat (net des rabais obtenus), le coût de transport et d'assurance, ainsi que les droits de douane et les autres taxes.

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût moyen pondéré.

Ces stocks sont dépréciés lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les matières premières et les autres approvisionnements sont dépréciés en fonction du niveau des consommations futures.

Les produits finis achetés à des fournisseurs extérieurs sont entrés en stock sur la base de leur coût d'achat augmenté des frais d'approche (coût de transport et assurance, droits de douane et autres taxes).

Les en-cours et les produits finis fabriqués sont entrés en stock à leur coût de production qui comprend les prix d'acquisition des matières et fournitures consommées (majorés de l'imputation des coûts des services d'approvisionnement), les coûts directs et indirects de production (coûts réels de la main-d'œuvre affectée aux opérations de production, les coûts de logistique (bâtiments, matériels, énergie, etc.), les coûts de fonctionnement des services connexes à la fabrication, etc.).

Les en-cours et les produits finis sont dépréciés en fonction du niveau des ventes futures et font également l'objet d'une dépréciation lorsque leur coût est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les stocks de produits finis sont valorisés en FIFO (premier entré, premier sorti).

Les pièces détachées nécessaires à l'activité service sont valorisées au prix moyen pondéré incluant des frais d'approche et de conditionnement dans le cadre de produits achetés à des fournisseurs extérieurs, ou à leur prix de revient complet dans le cas de produits fabriqués par la société.

Les pièces détachées font l'objet d'une dépréciation basée sur leur rotation calculée à partir des consommations passées.

2.5 COMPTABILISATION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risque.

2.6 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées dès que leur recouvrement apparaît susceptible de générer une perte. La provision destinée à couvrir le risque économique de non-recouvrement est constituée sur l'ensemble des comptes clients et d'effets à recevoir, à l'exception des comptes clients douteux faisant l'objet d'une provision spécifique.

2.7 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges liés à des obligations vis à vis de tiers dont il est probable qu'elles entraînent des sorties de ressources sans contrepartie attendue. Ces obligations sont nettement précisées quant à leur objet mais leur échéance ou leur montant sont incertains. Leur évaluation se fait sur la base des dernières informations connues.

En ce qui concerne la provision pour indemnités de départ à la retraite, les droits acquis par le personnel présent dans l'entreprise à la clôture de l'exercice au titre des compléments et autres indemnités de retraite font l'objet d'une provision pour charges. Le calcul de la provision prend en compte l'ancienneté, la probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite, l'espérance de vie des salariés, le taux de croissance des salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation des indemnités à verser à la date de départ en retraite. Les principales hypothèses retenues sont un taux d'actualisation de 0,30 % (contre 0,80% en 2019), une hausse des salaires de 1,50% et un âge de départ en retraite variant selon l'année de naissance et s'établissant entre 60 et 63 ans pour les non cadres et entre 63 et 66 ans pour les cadres selon leur année de naissance

Les hypothèses de rotation et de taux d'espérance de vie ont été communiquées par l'actuaire en charge du calcul. Les indemnités à verser sont calculées sur la base des accords nationaux ou régionaux pertinents de la métallurgie.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est désormais basé sur l'hypothèse d'un départ volontaire de la part des salariés. Les écarts actuariels calculés au titre d'un exercice sont intégralement enregistrés en compte de résultat l'exercice de leur survenance.

Une provision pour garantie, pour les appareils vendus en France, est constituée pour couvrir les coûts résultant d'engagements de garantie légaux ou contractuels liés à la vente d'appareils. Cette provision est déterminée statistiquement en fonction d'études sur l'évolution des coûts d'intervention pendant la période de garantie.

Cette provision intègre également les « gratuits commerciaux » qui est constituée pour couvrir les risques annexes hors garantie et estimés sur la base des charges de même nature constatées sur l'exercice pour l'ensemble des appareils vendus en France.

Par ailleurs, une provision est constituée pour certains clients à l'export où il existe un engagement de prise en charge des réparations durant la période de garantie.

Enfin, une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la société a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et a soit commencé à exécuter le plan, soit annoncé la décision aux salariés ou leurs représentants.

2.8 FAIT GENERATEUR DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le fait générateur du chiffre d'affaires est le départ des marchandises de nos entrepôts ou la réalisation effective de la prestation dans le cadre d'activité de service. Les ventes de contrats de garantie (garantie de un à cinq ans) génèrent la comptabilisation de produits constatés d'avance qui sont reconnus en Chiffre d'Affaires au prorata de l'avancement des prestations réalisées au titre des contrats concernés (voir paragraphe 3.8 au titre des charges à payer relatives aux remises contractuelles différées accordées aux clients). Ces remises sont calculées client par client en fonction des conditions contractuelles et de la réalisation effective desdites conditions.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE EN VALEUR BRUTE

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé au cours de l'exercice 2020 sont récapitulés dans le tableau suivant :

Rubriques	Montants au 31/12/2019	Entrées	Sorties	Transferts	Montants au 31/12/2020
Frais Recherche et Développements	745 434			244 116	989 550
Autres immobilisations incorporelles	1 207 875	8 869			1 216 744
Immobilisations incorporelles en cours	374 246	236 772		-244 116	366 902
Total Immobilisations incorporelles	2 327 555	245 641	0	0	2 573 196
Aménagements des constructions	694 733	2 604			697 337
Installations techniques, matériels et outillages industriels	29 629 478	1 836 851		268 219	31 734 548
Mobiliers, matériels de bureau et informatique	1 152 657	122 392	790		1 274 259
Autres immobilisations corporelles	469 096				469 096
Immobilisations corporelles en cours	654 014	47 366		-268 219	433 161
Avances et acomptes	1 690 384		47 378		1 643 006
Total Immobilisations corporelles	34 290 362	2 009 213	48 168	0	36 251 407
Participations	8 142				8 142
Autres titres immobilisés	2 200 575	1 173 095			3 373 670
Autres immobilisations financières	5 429 520	406 759	1 142 365		4 693 914
Total Immobilisations financières	7 638 237	1 579 854	1 142 365	0	8 075 726
TOTAUX	44 256 154	4 055 549	1 143 155	0	46 900 329

Les principales acquisitions de l'exercice ont porté sur des équipements et outillages nécessaires à la fabrication sur les sites d'Orléans et de Vendôme des nouveaux produits développés par le Groupe.

3.2 VARIATION DES AMORTISSEMENTS

Ces dotations ont été calculées en utilisant l'amortissement linéaire ou l'amortissement dégressif. La part d'amortissement dégressif a été comptabilisée en amortissement exceptionnel et est inscrite en amortissements dérogatoires au passif du bilan :

Rubriques	Montants au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Transferts	Montant au 31/12/2020
Frais Recherche et Développement	609 871	139 065			748 936
Autres immobilisations incorporelles	1 179 655	25 181			1 204 836
Total Immobilisations incorporelles	1 789 526	164 246	0	0	1 953 772
Aménagements des constructions	186 471	49 467			235 938
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 373 621	3 841 161			17 214 782
Mobiliers, matériels de bureau et informatique	1 054 594	70 577	790		1 124 381
Autres immobilisations corporelles	140 808	45 060			185 868
Total Immobilisations corporelles	14 755 494	4 006 265	790	0	18 760 969
TOTAUX	16 545 020	4 170 511	790	0	20 714 741

3.3 CREANCES

A l'exception des avances et acomptes versés sur commandes, les créances d'actif circulant se montent en valeur brute à 70 116 504 euros. Ce montant est ventilé par échéance dans le tableau ci-après :

Rubriques	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Créances Clients et comptes rattachés	25 889 337	0	25 889 337	37 760 814
Créances Groupe et associés (compte courant)	21 942 654	7 164 319	29 106 973	6 450 495
Créances Personnels et comptes rattachés	50 698	0	50 698	56 808
Créances Etat	4 332 038	0	4 332 038	5 077 426
Débiteurs divers	10 737 458	0	10 737 458	10 857 976
Total	62 952 185	7 164 319	70 116 504	60 203 519

La société Brandt France ayant recours à l'affacturage, les créances clients cédées représentent au 31 décembre 2020 un montant de 32 602 642 euros (33 535 082 euros en 2019). Les créances de Brandt France auprès du factor (compte de réserve) sont incluses en « débiteurs divers » pour un montant total de 10 033 915 euros (9 367 175 euros en 2019). Par ailleurs, les créances clients et comptes rattachés comprennent des effets à recevoir pour un montant de 2 096 626 euros (3 255 643 euros en 2019).

3.4 ECARTS DE CONVERSION

Les écarts de conversion actifs (pour 11 euros) et passifs (pour 25 870 euros) se ventilent comme suit :

	Fournisseur	Total
Ecart de conversion actif	11	11
Ecart de conversion passif	25 870	25 870

3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social est composé de 100.000 actions d'une valeur nominale de 470,82 euros entièrement libérées.

Il est détenu à 100% par la société Groupe Brandt.

Les variations ayant affecté les capitaux propres au cours de l'année 2020 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Rubriques	Au 31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Dotations	Reprises	Autres variations	Résultat 2020	Situation au 31/12/2020
Capital	100 000 000				-52 918 000		47 082 000
Réserve légale	70 729						70 729
Report à nouveau	-93 661 267	-40 362 417			134 023 000		-684
Résultat de l'exercice	-40 362 417	40 362 417				-27 455 368	-27 455 368
Amortissements dérogatoires	4 623 864		526 241	767 368			4 382 737
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-29 329 091	0	526 241	767 368	81 105 000	-27 455 368	24 079 414

Augmentation de capital par compensation de la créance vis-à-vis de Groupe Brandt à hauteur de 81 105 K€. Le capital social de 181 105 K€ est porté à 47 082 K€ à la suite d'une réduction de capital de 134 023 K€, montant du report à nouveau.

3.6 DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Situation au 31/12/2019	Dotations	Reprises Utilisées	Devenues sans objet	Situation au 31/12/2020
Retraites	9 107 246	432 589	769 636		8 770 199
Médailles du travail	458 571	22 893	47 360		434 104
Garanties données aux clients	5 137 676	2 125 545	2 144 221	27 272	5 091 728
Pertes de changes	4 267	11	4 267		11
Litiges prud'homaux	628 000		141 873	178 127	308 000
Litiges fournisseur	1 132 583				1 132 583
Remise en état	0	470 000			470 000
Sinistres	420 506	217 000	10 154	230 352	397 000
Total	16 888 849	3 268 038	3 117 511	435 751	16 603 625

(a) Le montant des engagements de retraite, soit 8 770 199 euros (contre 9 107 246 euros en 2019) euros, a été provisionné selon les modalités décrites dans le point 2.7 de l'annexe.

(b) La provision relative aux garanties données aux clients tient notamment compte de l'évolution des marchés et des taux de panne.

(c) La provision pour litige prud'homaux couvre la meilleure estimation du risque par l'entreprise au titre des actions individuelles initiées par certains salariés.

(d) La provision pour litiges fournisseurs couvre le risque de non recouvrabilité de certains acomptes versés à des fournisseurs et pour lesquels des négociations sont actuellement en cours.

(e) La provision pour restructuration est décrite en 1 Faits marquants de l'exercice.

(f) La société bénéficiant d'une assurance en cas de sinistre éventuel occasionné par les produits qu'elle commercialise, la provision pour sinistre couvre les franchises qu'elle aurait à supporter dans le cas où la responsabilité du sinistre lui incomberait effectivement.

3.7 DETTES

Les dettes s'élèvent à 94 795 827 euros (132 717 502 euros en 2019) qui sont ventilées par échéance dans le tableau ci-après :

Rubriques	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 064 080	0	25 064 080	9 400 000
Dettes Groupe et associés (Compte courant)	0	0	0	41 271 340
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	327 592	0	327 592	30 127
Fournisseurs et comptes rattachés	40 454 613	0	40 454 613	57 145 938
Dettes fiscales et sociales	17 609 785	0	17 609 785	14 650 518
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	416 842	0	416 842	751 629
Autres dettes	10 922 915	0	10 922 915	9 467 950
Total	94 795 827	0	94 795 827	132 717 502

Au 31/12/2020, une ligne de crédit de financement des stocks de 14,0 millions d'euros à échéance juin 2021, utilisée à hauteur de 9,0 millions est garantie par des stocks de produits finis gagés à hauteur de 11,7 millions représentant 130% du montant du tirage. Des discussions sont en cours avec les banques concernant le renouvellement de cette ligne de crédit.

3.8 CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET AVOIRS A ETABLIR**Charges à payer**

Les charges à payer s'établissent à :

Nature de la dette	31/12/2020	31/12/2019
- Dettes fournisseurs (Factures à recevoir)	18 001 134	10 348 437
- Dettes fiscales et sociales	14 861 234	11 536 046
- Provisions pour promotions et ristournes	10 256 292	8 148 213
- Autres dettes	436 917	368 150
Total	43 555 577	30 400 846

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'établissent comme suit :

Nature de la créance	31/12/2020	31/12/2019
- Créances fournisseurs (Avoirs à recevoir)	580 655	1 085 502
- Créances clients (Factures à établir)	7 081 643	8 854 577
- Créances fiscales et sociales	143 616	262 412
- Autres		385 336
Total	7 805 914	10 587 827

Avoirs à établir

Le montant des avoirs à établir au 31/12/2020 s'élève à 207 351 euros (contre 159 874 euros au 31/12/2019) auxquels s'ajoutent les avoirs à établir au titre des promotions et ristournes figurant en charges à payer ci-dessus.

3.9 COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont ventilées par nature dans le tableau ci-après :

Nature de la charge	31/12/2020	31/12/2019
Contribution Eco Participation	941 266	1 224 470
Achats matières premières	300 544	50 279
Location immobilière	1 132 861	1 181 105
Autres locations	31 831	16 581
Contrat de maintenance	164 425	72 328
Entretien et réparation	2 072	42 096
Formation	12 551	0
Frais de publicité	0	67 700
Assurances	5 765	5 136
Frais d'archivage	55 326	0
Commissions d'affacturage	25 569	44 359
Commissions bancaires	5 000	0
Autres	8 260	6 125
TOTAUX	2 685 470	2 710 179

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent exclusivement les contrats de garantie (voir note 2.7). Ils sont ventilés par origine comme suit :

Nature de la charge	31/12/2020	31/12/2019
Contrats de garantie 2016	555	2 686
Contrats de garantie 2017	2 343	10 890
Contrats de garantie 2018	13 838	52 596
Contrats de garantie 2019	47 491	144 995
Contrats de garantie 2020	109 965	
Extension de garanties	9 932	17 545
TOTAUX	184 124	228 712

3.10 ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES OU RECUS PAR LA SOCIETE (HORS BILAN)

Les engagements donnés et reçus s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	En K Euros Au 31-12-2020
Montant du financement issu du factoring	18 298
Total Engagements donnés	18 298
Avals et cautions	12 000
Autres engagements reçus	0
Total Engagements reçus	12 000

Par ailleurs, et comme indiqué en note 3.7, les stocks de produits finis sont donnés en gage de la ligne de financement des stocks à hauteur de 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2020. La société bénéficie également d'une garantie donnée par la société Samha Home Appliances sous la forme d'une Stand By Letter of Credit d'un montant de 12 m€ courant jusqu'au 30/06/2021.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

	Au 31/12/2020	En % du total	Au 31/12/2019	En % du total
- France	156 713 252	87,0%	174 581 736	87,5%
- C.E.E.	12 764 523	7,1%	11 635 144	5,8%
- Hors C.E.E.	10 575 997	5,9%	13 360 746	6,7%
TOTAUX	180 053 773	100,0%	199 577 626	100,0%

4.2 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Pénalités, amendes fiscales et pénales	309 290	361 914
Autres charges exceptionnelles	622	63 800
Subventions accordées		1 983
Dotation aux amortissements dérogatoires	526 241	751 963
Total	836 153	1 179 660

Les produits exceptionnels s'analysent comme suit :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Pénalités, amendes fiscales et pénales	27 355	125 000
Reprise de provision pénalités clients		43 429
Divers	1 010	
Reprise provision restructuration		65 166
Reprise amortissement dérogatoire	767 368	468 368
Total	795 733	701 963

4.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

Bases d'impôt

Résultat social	31/12/2020	31/12/2019
Base imposable au taux normal	0	0
Impôt au taux normal	0	0
Crédit impôt recherche Crédit impôt apprentissage	713 824	660 327
Total produit impôt	713 824	660 327

Une convention d'intégration fiscale, dont la société tête de groupe est la société EXAGON SASU (siège social 9 rue du 4 Septembre 75002 PARIS, RCS 792770810) a été conclue entre la société EXAGON et Groupe Brandt SAS conformément aux dispositions de l'article 223 A du code Général des Impôts) à compter du 01/01/2016.

Aux termes de cette convention et conformément aux textes en vigueur, chaque société intégrée établit son résultat fiscal et calcule l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale.

Fiscalité latente et différée

	Au 31-12-2019	Variation de la période		Au 31-12-2020
		Augmentation	Diminution	
Différences temporaires				
C3S	302 920	270 981	302 920	270 981
Provision perte de change	4 267	11	4 267	11
Provision pour retraite	9 107 246	432 589	769 636	8 770 199
Autres provisions	0			0
Plus-values sur OPCVM	0			0
Charges ou produits imposés et non encore comptabilisé				
Déficit reportable "en propre"	135 360 871	29 253 928		164 614 799
Déficit transféré à la mère	1 059 131			1 059 131

Même si le déficit fiscal de l'exercice (29 253 928 €) a été transféré à Exagon dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, la société dispose d'un déficit fiscal reportable de 164 614 799 € correspondant à la totalité des déficits du fait des modalités de la convention d'intégration.

5. AUTRES INFORMATIONS DIVERSES

5.1 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen salarié est ventilé par catégorie dans le tableau suivant :

	Exercice 2020	Exercice 2019
- Ingénieurs et Cadres	281	282
- Agents de Maîtrise et techniciens	179	172
- Employés et Ouvriers	424	553
TOTAL effectif salarié	884	1007

5.2 ENTREPRISES LIEES

Les transactions conclues avec les entreprises liées le sont à des conditions normales de marché.

5.3 CONSOLIDATION COMPTABLE

Les comptes de la société Brandt France sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Exagon, société de droit français.

5.4 ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL / LOCATION FINANCIERE		
RUBRIQUE		MATERIEL
VALEUR D'ORIGINE		130 500
AMORTISSEMENT	Cumul exercices antérieurs	800
	Exercice en cours	42 075
TOTAL		42 875
VALEUR NETTE		87 625
REDEVANCES PAYEES HT	Cumul exercices antérieurs	1 329
	Exercice en cours	53 075
TOTAL		54 404
REDEVANCES A PAYER HT	A un an au plus	30 300
	A plus d'un an et moins de 5 ans	47 260
	A plus de 5 ans	0
	TOTAL	77 560
Montant pris en charge sur l'exercice		53 028

5.5 DIVERS

- Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 174 milliers d'euros.

5.6 Evènements post-clôture

Les événements suivants sont intervenus depuis la clôture de l'exercice :

Événements relatifs au financement de la société :

Un deuxième tirage de PGE (prêt garanti par l'Etat) a été effectué en mars 2021, accordé par BNP-Paribas, pour un montant de 5 m€.

Événements liés à la pandémie de COVID-19 :

- Dans le cadre de la pandémie de Covid-19 qui a largement touché la France, et afin de lutter contre la propagation du virus, le Gouvernement a instauré des nouvelles mesures de confinement à compter du 3 avril 2021, pour une durée estimée à 6 semaines. L'activité de Brandt France n'est que partiellement impactée, puisque les sites continuent à produire, et ses clients maintiennent leurs ventes grâce au e-commerce.